## Vie d'entreprise

Aujourd'hui, aparté dans mon travail, pour en apprendre un peu plus sur les rouges de l'entreprise. Mon tuteur devais expédier une réponse d'un appel offre. J'en profité pour lui poser des questions.

La rédaction d'une réponse d'un appel d'offre demande un travail long et rigoureux. En effet la personne chargé de dresser à passer plusieurs jours. Il demande un formalise complexe. Le dossier était constitué d'à peu près 130 pages. La réponse de l'appel d'offre est constituée de deux parties. Une partie qui est le dossier de candidature, constitué de documents obligatoires, imposé par la loi, dont l'identité de l'entreprise. Ce sont des formulaires. Puis l'autre partie constitué d'un acte d'engagement (pièce signée par un candidat à un marché, dans laquelle il présente son offre ou sa proposition et adhère aux clauses de l'appel d'offre), un DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire, document détaillant le montant d'un acte d'engagement), un mémoire technique (Document présentant des réalisations déjà effectué, et des moyens mis en œuvre pour cela) et le BPU (Bordereau des Prix Unitaires, document principalement utilisé dans les marchés à bons de commande, listant les prix unitaires relatifs à chaque produit. Mon tuteur a également envoyé une copie de l'appel d'offre, signifiant qu'il l'avait lu.

Un appel d'offre est diffusé sur des plateformes, que l'entreprise consulte par le biais de mots-clés. Quand un appel d'offre leur parait à leur porté, dans leur compétence, il constitue le dossier, en respectant les contraintes, puis l'envoie, soit en format numérique ou soit format papier, au choix du client. Un appel d'offre est constitué de Règlements de Consultation (RC), Ces principales rubriques sont :

- L'identification de l'acheteur.
- La date et heure limite de réception des offres.
- L'objet de la consultation.
- Le mode de règlement du marché.
- Les délais d'exécution ou de livraison.
- ..

Lorsque le client reçoit plusieurs réponses, il les étudie, puis sélectionne soit l'entreprise qu'il a choisie, soit il fait une sélection de plusieurs prestataire dans une « short list » , avant d'en choisir une. A ce moment-là, les entreprises sélectionnées savent avec qui elle sont en concurrences. Bien évidemment, l'entreprise sait quand elle est sélectionné ou pas. Si elle n'est pas sélectionnée, elle connait l'entreprise qui a remporté l'appel d'offre.